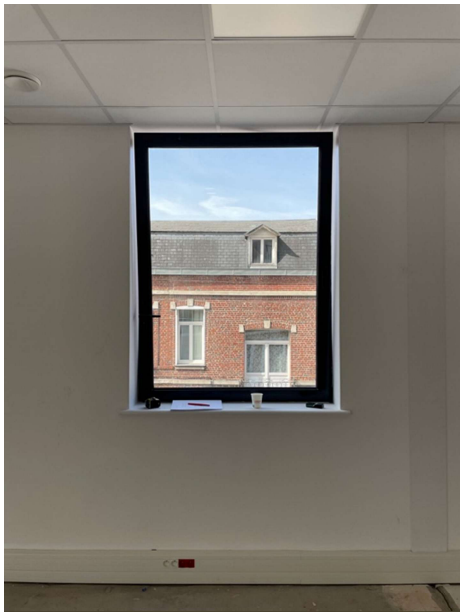
TRAVAUX D'AMENAGEMENT DU NOUVEAU SITE D'ARRAS
5 rue Frédéric Degeorge – 62000 ARRAS

Indice 2 – Edition septembre 2026



DESCRIPTIF DES TRAVAUX

CCTP	CAHIER DES CLAUSES TECHNIQUES PARTICULIERES
DDT	Indice 2
CHAPITRE N°1	PREAMBULE
CHAPITRE N°2	LOT N°01 - AMENAGEMENT INTERIEUR / PEINTURE – SOLS SOUPLES – FAIENCES / VITROPHANIE ET SIGNALÉTIQUE / PLOMBERIE
CHAPITRE N°3	LOT N°02 - ELECTRICITE – COURANT FORT – COURANT FAIBLE
CHAPITRE N°4	LOT N°03 – MOBILIER (hors marché)

MAITRISE D'OEUVRE

TGMP architectes & associés
128 rue Nationale
59000 LILLE

MAITRISE D'OUVRAGE

France TRAVAIL – DGA TECH
52 bis route d'Orléans
45380 LA CHAPELLE SAINT MESNIN

SOMMAIRE

1 PREAMBULE 4

1.1 LE PROJET : 4
1.2 DOSSIER D'EXECUTION : 4
1.3 DOSSIER DES OUVRAGES EXECUTÉS : 5
1.4 REMISE DES OFFRES : 5
1.5 ÉTAT DE LIEUX CONTRADICTOIRE : 6
1.6 SITE OCCUPÉ : 6
1.7 EXIGENCES ENVIRONNEMENTALES ET DÉMARCHE RSE : 6

2 CHAPITRE 2 : LOT N°01 - AMENAGEMENT INTERIEUR / PEINTURE – SOLS SOUPLES – FAIENCES / VITROPHANIE ET SIGNALETIQUE / PLOMBERIE 7

2.1 BASE VIE ET INSTALLATIONS DE CHANTIER 7
2.2 AMENAGEMENT INTERIEUR 7
2.2.1 CLOISONS AMOVIBLES PLEINES 8
2.2.2 CLOISONS AMOVIBLES VITREES 8
2.2.3 BARRIERES ACOUSTIQUES 8
2.2.4 CLOISONS EN CARREAUX DE PLÂTRE CF1H 8
2.2.5 CLOISONS MOBILES VITRÉES 9
2.2.6 CLOISONS PLACO CF 1H 9
2.2.7 DÉSIGNATION DES FAUX PLAFONDS 9
2.2.8 DÉSIGNATION DES OUVRAGES DE MENUISERIES INTERIEURES 10
2.2.9 OCCULTATIONS 11
2.2.10 DÉSIGNATION DES OUVRAGES DE MENUISERIES EXTÉRIEURES 11
2.2.11 DÉSIGNATION D'ECRIMURS MAGNÉTIQUES 12
2.2.12 DÉCORATION 12
2.3 PEINTURE – SOLS SOUPLES - FAIENCE 13
2.3.1 CONSISTANCE DES TRAVAUX 13
2.3.2 NORMES ET RÈGLEMENTATIONS 13
2.3.3 SUPPORTS 14
2.3.4 PROVENANCE ET QUALITÉ DES MATÉRIAUX 14
2.3.5 PRESCRIPTION DE MISE EN OEUVRE 15
2.3.6 NETTOYAGE ET RÉCEPTION DES OUVRAGES 15
2.3.7 DÉSIGNATION DES OUVRAGES DE SOL 16
2.3.8 ENDUIT DE RATTRAPAGE DE SOL 16
2.3.9 REVÊTEMENT PVC DE TYPE VYNILIQUE EN LAMMES 16
2.3.10 REVÊTEMENT MOQUETTE 16
2.3.11 PLINTHES 16
2.3.12 SEUIL CHANGEMENT REVÊTEMENT DE SOL 17
2.3.13 SEUIL JOINT DE DILATATION 17
2.3.14 DÉSIGNATION DES OUVRAGES DE PEINTURE 17
2.3.15 APPLICATIONS D'ESSAIS 17
2.3.16 PEINTURES ACRYLIQUES SUR MURS EXISTANTS ET PLATRES NEUFS SUIVANT TRAVAUX 18
2.3.17 PEINTURES SUR OUVRAGES BOIS 18
2.3.18 DÉSIGNATION DES OUVRAGES DE PAPIER PEINT PANORAMIQUE 18
2.4 VITROPHANIE ET SIGNALÉTIQUE 18
2.4.1 VITROPHANIE SUR BUREAUX AGENTS 19
2.4.2 VITROPHANIE SUR SALLE DE REUNION 20
2.4.3 SIGNALÉTIQUE PLAQUE DE PORTE 21
2.4.4 SIGNALÉTIQUE NOMS DE SALLES 21
2.4.5 SIGNALÉTIQUE DRAPEAUX 21
2.4.6 SIGNALÉTIQUE PLANS SUR GRILLE 21
2.4.7 SIGNALÉTIQUE CARTELS 22
2.4.8 SIGNALÉTIQUE TEXTE SUR GRILLE 22

2.4.9 SIGNALÉTIQUE LETTRAGE 22
2.4.10 FILMS MICROPERFOFÉS 22
2.5 PLOMBERIE 22

3 CHAPITRE 3 : LOT N°02 - ÉLECTRICITÉ – COURANT FORT – COURANT FAIBLE 23

3.1 DÉSIGNATION DES TRAVAUX D'ÉLECTRICITÉ 23
3.1.1 COURANT FORT 23
3.1.2 COURANTS FAIBLES 24
3.1.3 BORNES WIFI 24
3.1.4 ÉCLAIRAGE 25
3.1.5 COLONNES DE DISTRIBUTION DU COURANT FORT 25
3.1.6 APPAREILLAGE 25
3.1.7 CÂBLAGE EN ATTENTE POUR ÉQUIPEMENTS FUTURS 25
3.1.8 ESPACE PLAZA 26
3.1.9 FIBRE 26
3.1.10 GÂCHE ÉLECTRIQUE 26
3.1.11 ONDULEUR 26
3.1.12 CONTRÔLE ET RECETTE 26

4 CHAPITRE 4 : MOBILIER 27

4.1 GÉNÉRALITÉS 27
4.2 CONSISTANCE DES PRESTATIONS 27
4.3 CUISINE 28
4.4 MOBILIER ACCUEIL BOIS 30
4.5 COMPTOIR CAFÉ 30

1 PREAMBULE

France TRAVAIL DGA TECH souhaite réaliser l'aménagement intérieur d'un plateau situé dans un bâtiment au 5 rue Frédéric Degeorge, à Arras 62000.

Le plateau est actuellement vide. Le présent dossier décrit les aménagements souhaités en termes de cloisonnements, revêtements de sol, électricité, plomberie, menuiseries intérieures et mobilier.

Les installations CVC / Climatisation existantes seront partiellement revues pour être adaptées au cloisonnement, ces adaptations seront réalisées par la société de maintenance du bailleur. Les soumissionnaires devront proposer une ou plusieurs solutions techniques permettant de répondre au besoin exprimé, et réaliser les travaux conformément au projet défini.

Le présent marché est décomposé en lots distincts :

LOT N°01 - AMÉNAGEMENT INTÉRIEUR / PEINTURE – SOLS SOUPLES – FAIENCES / VITROPHANIE ET SIGNALETIQUE / PLOMBERIE
LOT N°02 - ELECTRICITE – COURANT FORT – COURANT FAIBLE
LOT N°03 - MOBILIER

Les prestations relatives au mobilier, présentées à titre informatif dans le présent dossier, seront réalisées dans le cadre d'un marché distinct et ne sont pas incluses dans le périmètre du présent appel d'offre.

1.1 LE PROJET :

Le plateau d'une surface de 725 m^2 SDP est un plateau nu. Le cloisonnement de cet espace va permettre de créer différents espaces de travail (bureaux), un espace repas, un espace convivialité, une zone détente, une salle de réunion modulable, un local serveur informatique, un local rangement et un local entretien. Le sol de l'ensemble du plateau est actuellement revêtu d'une moquette et d'un sol PVC pour certains espaces (espace repas, local entretien, local informatique). Les faux plafonds existants seront conservés. Certaines des installations CVC et certains luminaires existants seront modifiées pour respecter le cloisonnement. Chaque espace devra disposer d'un appareillage personnel pour permettre un allumage des luminaires individuels ainsi la variation de l'intensité lumineuse. L'espace repas sera à équiper d'un mobilier de cuisine selon le carnet de détail joint. Des stores seront à installer sur l'ensemble des vitrages.

1.2 DOSSIER D'EXECUTION :

Celui-ci devra être remis pour approbation formelle du maître d'œuvre, dans la période de préparation. Il comprendra en particulier (liste non exhaustive) :

- Tous les plans d'exécution
- Toutes les fiches produits
- Le plan d'installation de chantier dans le respect du CCS et du PGC.

Ce marché est à exécuter en parfaite connaissance des prestations listées ci-après.

La Maîtrise d'Ouvrage (MOA) a confié une mission HAND (Handicap et accessibilité) au Bureau de Contrôle. L'entreprise devra impérativement tenir compte des prescriptions, observations et recommandations émises dans le cadre de cette mission et assurer leur prise en compte dans la conception, l'exécution et la réception de leurs travaux. Elle devra notamment veiller au strict

respect des exigences réglementaires et des préconisations du Bureau de Contrôle relatives à l'accessibilité des ouvrages.

1.3 DOSSIER DES OUVRAGES EXECUTÉS :

Le titulaire devra fournir, en fin d'opération, les Dossiers des Ouvrages Exécutés (DOE) en version papier et en version numérique. Ces DOE comprendront l'ensemble des documents techniques relatifs aux ouvrages réalisés, y compris tous les plans techniques au format DWG et PDF, ainsi que l'ensemble des notices, fiches techniques, procès-verbaux d'essais et documents de maintenance associés.

1.4 REMISE DES OFFRES :

L'entreprise doit forfaitairement une exécution complète et conforme aux réglementations en vigueur ainsi qu'aux objectifs du maître d'œuvre, quel que soit le caractère éventuellement incomplet du présent document.

L'entreprise doit forfaitairement une exécution complète et conforme aux réglementations en vigueur ainsi qu'aux objectifs du maître d'œuvre, quel que soit le caractère éventuellement incomplet du présent document.

Avant d'établir sa proposition, il est impératif que l'entreprise soumissionnaire visite les bâtiments et les installations existantes (attestation de visite à remplir et signer en annexe), afin qu'elle puisse évaluer en toute connaissance l'ampleur et la difficulté de l'ensemble des travaux de démontage et d'installation qui sont à la charge du présent lot. En conséquence, l'entreprise adjudicataire ne pourra jamais argumenter de sa méconnaissance des bâtiments et des installations pour pouvoir se dispenser de réaliser les travaux ou demander un supplément de prix.
Les entreprises devront respecter les chartes et documents transmis par la maitrise d'ouvrage, dans le cadre précis des travaux :

« Câblage VDI des locaux de France Travail », cahier des charges – Dossier référence :
N° *DSI/CABVDI* Version 3.10

« Étude théorique de densification », cahier des charges établi par AXIANS – Site GX006349 – DGA TECH ARRAS.

« Organisation Baie FT 20251117 »

Planning prévisionnel des travaux :

15 octobre 2026 : remise des offres
15 janvier 2027 : choix des titulaires, attribution des marchés entreprises
18 janvier 2027 : ordre de services aux entreprises, lancement du chantier
Janvier 2027 : État de lieux contradictoire
1 mois de préparation
15 février 2027 : démarrage effectif du chantier
11 juin 2027 : réception des travaux
25 juin 2027 : levée de l'ensemble des réserves

L'entreprise devra proposer une optimisation de la durée des travaux.

1.5 ÉTAT DE LIEUX CONTRADICTOIRE :

Préalablement au démarrage des travaux, un état des lieux contradictoire, dans les zones concernées par les travaux, sera organisé par le maître d'œuvre en présence du maître d'ouvrage.

Au cas où le Titulaire, dûment convoqué, n'assisterait pas à cet état des lieux, il serait réputé l'accepter sans réserve et ne pourrait porter aucune réclamation ultérieure. L'état des lieux par constat d'huissier sera réalisé à la charge du maître d'ouvrage.

1.6 SITE OCCUPÉ :

Les travaux seront réalisés en site occupé, au sein d'un bâtiment en exploitation.

L'entreprise prendra toutes les dispositions nécessaires afin de limiter les nuisances susceptibles d'être générées par ses interventions, notamment en matière de bruit, de poussière, de circulation et de sécurité.

Un nettoyage quotidien des zones de travaux ainsi que des circulations empruntées par les intervenants sera assuré par l'entreprise. Les locaux devront être maintenus dans un état permanent de sécurité.

L'entreprise veillera à garantir en permanence la praticabilité des accès et la continuité des flux de circulations internes. Il mettra en œuvre les dispositifs de protection, de signalisation et de sécurisation nécessaires à la protection des occupants et des intervenants pendant toute la durée du chantier.

1.7 EXIGENCES ENVIRONNEMENTALES ET DÉMARCHE RSE :

Dans le cadre de la réalisation des travaux, le titulaire s'engage à mettre en œuvre une démarche responsable visant à limiter l'impact environnemental du chantier et des matériaux utilisés.

Choix des matériaux

L'ensemble des produits et matériaux mis en œuvre devra présenter des caractéristiques favorisant la qualité sanitaire des espaces de travail et la réduction des émissions de polluants dans l'air intérieur.

À ce titre, les entreprises privilégieront notamment :

- Les peintures, vernis, colles, mastics et produits de finition à faibles émissions de composés organiques volatils (COV) ;
- Les produits bénéficiant d'un étiquetage sanitaire A+ ou équivalent ;
- Les matériaux disposant d'une Fiche de Déclaration Environnementale et Sanitaire (FDES) ou de tout document équivalent permettant d'évaluer leur impact environnemental ;
- Les matériaux intégrant une part significative de matières recyclées ou issues de filières de production responsables.

Le titulaire pourra être amené à fournir les fiches techniques, fiches de données de sécurité et justificatifs environnementaux des produits proposés.

Recyclabilité et démontabilité

Les solutions retenues devront favoriser l'économie circulaire et la réduction des déchets sur l'ensemble du cycle de vie des aménagements.

Les entreprises privilégieront des systèmes constructifs démontables et réutilisables, notamment pour les cloisons, les faux-plafonds, les revêtements et les éléments d'aménagement intérieur.

Les cloisons modulaires et amovibles devront permettre, dans la mesure du possible, leur réemploi, leur reconfiguration ou leur recyclage en fin de vie. Les candidats préciseront les caractéristiques environnementales des systèmes proposés ainsi que les filières de valorisation existantes.

Gestion des déchets de chantier

Le titulaire assurera le tri, la collecte et l'évacuation des déchets générés par ses travaux conformément à la réglementation en vigueur. Les déchets valorisables seront orientés vers des filières de réemploi, de recyclage ou de valorisation adaptées. Les justificatifs relatifs au traitement des déchets seront à fournir.

2 CHAPITRE 2 : LOT N°01 - AMENAGEMENT INTERIEUR / PEINTURE – SOLS SOUPLES – FAIENCES / VITROPHANIE ET SIGNALETIQUE / PLOMBERIE

Les travaux devront être conformes aux règlements en vigueur et aux documents suivants :
DTU N°25, notamment 25.1 25.31 & 25.41 et Normes Françaises en vigueur.
L'entrepreneur titulaire du présent lot devra tous les travaux de plâtrerie.

2.1 BASE VIE ET INSTALLATIONS DE CHANTIER

Le titulaire du présent lot assurera la mise en place, l'entretien, la gestion et le repli des installations de chantier nécessaires à la bonne exécution des travaux (base vie). La base vie sera établie conformément aux prescriptions du PGC du CSPS du Bureau VERITAS.

La base vie devra être maintenue en parfait état de fonctionnement, de propreté et de sécurité pendant toute la durée du chantier. Le titulaire veillera à la mise à disposition des équipements réglementaires nécessaires aux intervenants.

Les locaux de la base vie, y compris les sanitaires, feront l'objet d'un entretien régulier. Un nettoyage quotidien des sanitaires est notamment exigé afin de garantir des conditions d'hygiène conformes à la réglementation et adaptées à l'effectif présent sur le chantier.

Le titulaire assurera l'approvisionnement régulier en consommables sanitaires (papier hygiénique, savon, essuie-mains, etc.) ainsi que l'évacuation des déchets issus de la base vie.

À la fin des travaux, le titulaire procédera au démontage et à l'évacuation de l'ensemble des installations de chantier et remettra les lieux dans leur état initial.

2.2 AMENAGEMENT INTERIEUR

2.2.1 CLOISONS AMOVIBLES PLEINES

Fourniture et pose d'une cloison amovible pleine toute hauteur (sous FP) à revêtir 2 faces. Marque CLOISONS PERTENA, gamme Partena 85 Épure, cloison amovible pleine bord à bord, panneau mélaminé 12 mm + 1 Recsound, 44 dB (Rw+C) ou similaire.

- Épaisseur de la cloison : 85mm
- Profils périphériques d'un joint mousse.
- Couvre-joints de finition plats assemblés sur l'ossature par l'intermédiaire de clips en acier.
- Compris profils d'angle à 90°, jonctions (3 directions, angles multi-directions, départ en biais sur maçonnerie...)
- Bloc-portes comprenant des huisseries équipées d'un joint isophonique en périphérie.
- Compris profil porte interrupteur
- Goulotte électrique intégrée
- Performances acoustiques : Rw+C = 44dB
- Teinte RAL de l'ossature : RAL 9006

Le calepinage des panneaux se fera avec l'approbation du Maître d'Ouvrage suivant les éléments à incorporer et les longueurs à traiter. Liaison de sol : Lisse aluminium standard.
Localisation : Suivant plans d'architecte

2.2.2 CLOISONS AMOVIBLES VITREES

Fourniture et pose de cloison amovible double vitrage toute hauteur.
Référence de la cloison : Marque CLOISONS PARTENA, gamme Partena 85 Épure, cloison amovible vitrée bord à bord, Double vitrage Feuilleté 55.2S + 66.2, 45 dB (RW+C) ou similaire.

L'ensemble de cloisons vitrées recevra de la vitrophanie.

Localisation : Suivant plans d'architecte

2.2.3 BARRIERES ACOUSTIQUES

Fourniture et pose d'une barrière acoustique.
Les travaux comprennent :
Barrière acoustique en laine de roche ép. 80mm revêtue sur 1 face d'un complexe en aluminium de type SOUNDSTOP de chez ROCKFON fixée au-dessus des cloisons, ou similaire

- Fixation verticale sur ossature ou autoportant, sur toute la hauteur du plénum.
- Indice d'affaiblissement acoustique Rw (C; Ctr) = 30 (-2;-6) dB.

Localisation : Entre deux pièces séparées par une cloison amovible ou la cloison mobile

2.2.4 CLOISONS EN CARREAUX DE PLÂTRE CF1H

Fourniture et pose d'une cloison en carreaux de plâtre CF1H
Les travaux comprennent :

- Démolition de la cloison existante
- Cloisons réalisées en carreaux de plâtre pleins, à parements lisses, d'épaisseur adaptée aux prescriptions du fabricant et aux performances recherchées.
- Les ouvrages devront présenter une **résistance au feu EI 60 (CF 1 h)**, justifiée par un procès-verbal ou rapport de classement en cours de validité.
- Mise en œuvre conformément aux prescriptions du fabricant et aux dispositions du DTU applicable.
- Les joints entre carreaux seront exécutés au moyen du produit de collage préconisé par le fabricant, avec traitement soigné des raccords et des angles.

- Les jonctions avec les planchers, murs et plafonds seront réalisées de manière à assurer la continuité de la performance coupe-feu de la cloison.
- Toutes les traversées, incorporations, boîtiers et percements devront être traités avec des dispositifs bénéficiant d'une performance au feu compatible avec celle de la cloison.
- Les raccordements en périphérie seront réalisés avec des dispositifs et matériaux compatibles avec le classement **EI 60**, afin d'éviter toute dégradation de la performance coupe-feu de l'ensemble.
- L'entreprise devra fournir les **PV, rapports de classement ou justificatifs de performance au feu** correspondant exactement au système mis en œuvre.

Localisation : Local informatique, voir plans d'architecte

2.2.5 CLOISONS PLACO CF 1H

Réalisation d'une cloison séparative présentant une résistance au feu de 1 heure (EI 60).

Mise en œuvre d'une ossature métallique adaptée, composée de montants et rails galvanisés. Pose d'un parement en plaques de plâtre spécifiques à haute résistance au feu sur chaque face. Intégration d'une isolation en laine minérale incombustible dans l'épaisseur de la cloison. Les plaques seront fixées mécaniquement conformément aux prescriptions du fabricant. Traitement des joints entre plaques par bandes et enduit adapté au système coupe-feu. Réalisation des raccordements périphériques avec les parois, planchers et plafonds existants. Calfeutrement de l'ensemble des traversées et points singuliers afin de maintenir la performance coupe-feu.
Mise en œuvre conformément au procès-verbal de classement feu et aux règles de l'art en vigueur.
Compris fourniture, pose, accessoires, finitions et toutes sujétions nécessaires à la parfaite réalisation de l'ouvrage.

Localisation : Local informatique, voir plans d'architecte

2.2.6 CLOISONS MOBILES VITRÉES

Fourniture et pose d'un mur mobile sans rail au sol type ACOWOOD de chez ACOPLAN, ou similaire.

- Nature du support : Dalle béton plein
- Indice d'affaiblissement acoustique : 44 dB
- Verrouillage des panneaux manuel
- Type de chants : Profils apparents (aluminium laqué)
- Type de rail : Monodirectionnel (aluminium laqué RAL)
- Finition des panneaux : Vitrée

Localisation : Suivant plan Architecte ; entre les deux salles de réunions (multiplexe et idées) et entre Plaza et Forum.

2.2.7 DÉSIGNATION DES FAUX PLAFONDS

2.2.7.1 Faux-plafond des bureaux et circulation

Les faux-plafonds sont existants. L'entrepreneur aura à sa charge la vérification de la conformité de l'isolation au-dessus des dalles, ainsi que la fourniture et pose du complément qui serait nécessaire.
Remise en état des plafonds existants par la fourniture et pose de dalles de laine de roche acoustique sur ossature métallique. La remise en état sera identique à l'existant.

Les dalles démontables seront en panneau acoustique de laine de roche haute densité,
Compris tous profils, cornières, accessoires de finitions et de pose, conformément aux prescriptions du fabricant.
Caractéristiques techniques minimales à respecter :
Dimensions dalles 600x600x20mm
Absorption acoustique Alpha W : 1.00
Résistance à l'humidité : jusqu'à 100 % HR
Réaction Feu : A1
Réflexion à la lumière : >/= 86 %
Couleur : blanc
Ossature : Système T15 ou T24 mm au choix de l'architecte
Localisation : Suivant plans de faux plafond et implantation des cloisons amovibles.

2.2.8 DÉSIGNATION DES OUVRAGES DE MENUISERIES INTERIEURES

2.2.8.1 Généralité sur les blocs portes

Pour chaque catégorie et type de blocs portes leur constitution devra répondre aux conditions de tenue au feu (degré coupe-feu ou pare-flammes) exigées par la réglementation eu égard à la destination des locaux qu'elles desservent.
L'entreprise devra être à même de fournir la preuve que le type de porte mis en œuvre comporte l'agrément correspondant à la destination envisagée (classement et agréments CSTB).
Ces prescriptions visent en particulier la nature des encadrements et la composition des âmes et parement ainsi que la constitution et le mode de pose des huisseries et dormant.
L'entreprise devra se référer aux indications portées sur les plans.
Bâti de porte à prévoir suivant épaisseur des cloisons y compris bâti de porte et habillage dans les murs béton ou parpaing.
Il est rappelé que l'ensemble des portes intérieures est à la charge du présent lot.
Toutes les portes sont d'épaisseur normalisée (40 mm) leur largeur sera celle indiquée sur les plans, exemple 90 largeur de passage 90 porte de 93 cm. Leur hauteur sera de 204 hors tout - passage 202.5 m.

2.2.8.2 Porte à âme pleine

Ces portes seront de type iso plane à âme pleine 40 mm et 41 mm à parements stratifiés. Pose en feuillures encastrées dans les montants, cadre bois. Chant alaisé bois exotique finition bois à lasurer. Joint iso phonique en périphérie des portes. Masse volumique minimum 400kg/m3.
Ces portes devront prouver dans leur huisserie un indice d'affaiblissement acoustique suivant la notice acoustique, et réglementation en vigueur. Porte de type Malerba Iso phone.
Réglages des portes posées sur sol moquette existant en restant vigilant concernant le jour pour le passage d'air. Référence de la porte : Marque CLOISONS PARTENA, gamme Partena 85, Bloc porte plein bi-affleurant avec imposte pleine, Panneaux mélaminés 9 mm + 2 Tecsound, plinthe automatique, Huisserie P100 – Porte P10 ou similaire.

Teinte stratifiée : Au choix de l'architecte
Localisation : Toutes les portes

2.2.8.3 Porte recoupement coupe-feu suivi degré CF

Fourniture et pose de portes de recoupement coupe-feu, DAS (Dispositif Actionnée de Sécurité), de degré de résistance au feu CF1H + FP, comprenant les huisseries, deux vantaux, quincailleries, ferme-portes, dispositifs de retenue électromagnétiques, joints intumescents, signalétique réglementaire, calfeutrement coupe-feu des interfaces, oculus rectangulaire (dimension 1205x305 ou supérieur), essais de fonctionnement et toutes sujétions de pose pour une installation conforme aux procès-verbaux de classement et aux normes en vigueur.

Portes à doble ventaux ouvrant dans les deux sens (va-et-vient).
Réglages des portes posées sur sol moquette existant en restant vigilant concernant le jour pour le passage d'air. Référence de la porte : Marque CLOISONS PARTENA, gamme Partena 85, Bloc porte plein bi-affleurant avec imposte pleine, Panneaux mélaminés 9 mm + 2 Tecsound, plinthe automatique, Huisserie P100 – Porte P10 ou similaire.

Teinte stratifiée : Au choix de l'architecte
Localisation : Circulation, selon plan d'architectes

2.2.8.4 Porte coupe-feu vitrée CF 1H

Fourniture et pose de portes vitrées de degré de résistance au feu CF1H + FP, comprenant les huisseries, deux vantaux, quincailleries, ferme-portes, dispositifs de retenue électromagnétiques, joints intumescents, signalétique réglementaire, calfeutrement coupe-feu des interfaces, essais de fonctionnement et toutes sujétions de pose pour une installation conforme aux procès-verbaux de classement et aux normes en vigueur.
Réglages des portes posées sur sol moquette existant en restant vigilant concernant le jour pour le passage d'air. Référence de la porte : Marque CLOISONS PARTENA, gamme Partena 85, Bloc porte plein bi-affleurant avec imposte pleine, Panneaux mélaminés 9 mm + 2 Tecsound, plinthe automatique, Huisserie P100 – Porte P10 ou similaire.

Teinte stratifiée : Au choix de l'architecte
Localisation : Convivialité et idées, selon plan d'architectes

2.2.8.5 Joints

Les joints souples de marque agréée devront en particulier être efficaces, présenter une bonne tenue dans le temps et être facilement remplaçables.
Après pose, l'entreprise devra en assurer la protection (y compris au stade des peintures) et procéder à tous remplacements nécessaires avant réception provisoire.

2.2.8.6 Paumelles

Paumelles en acier zingué, lames droites, bague laiton, nœud à bouts plats, avec caches en laiton poli.
3 paumelles de 110 pour portes à 1 vantail de 70.80, 3 paumelles de 140 pour portes à 1 vantail de 90.00
4 paumelles de 140 pour portes à 1 vantail de 100 et 110 6 paumelles de 110 pour portes à 2 vantaux.

Nota : Paumelles d'ouverture à 180°

2.2.9 OCCULTATIONS

Fourniture et pose de stores intérieurs à enroulement de protection solaire à manœuvre manuelle, pour châssis extérieurs. Stores de la marque GUERMONPREZ, gamme Sunshadow 3%, coloris 3000 N002 white-beige ou équivalent.
Localisation : Tous les châssis extérieurs

2.2.10 DÉSIGNATION DES OUVRAGES DE MENUISERIES EXTÉRIEURES

COMPAS LIMITATEUR D'OUVERTURE DES MENUISÉRIES EXTÉRIEURES

Vérification de l'ensemble des menuiseries extérieures. Fourniture et pose de compas limitateur d'ouverture dans celle où il en manque. Réparation des compas limitateur d'ouverture de ceux existants mais pas fonctionnels.

Un modèle spécifique déverrouillable ou neutralisable par les secours est à prévoir pour les baies accessibles au secours.

Localisation : L'ensemble des menuiseries extérieures.

2.2.11 DÉSIGNATION D'ECRIMURS MAGNÉTIQUES

La réalisation du présent lot consiste en la fourniture et la pose d'écrimurs magnétique, gamme GLASSBOARD de la marque VANERUM ou équivalent, blanc RAL 9010, dimensions 90x120 cm.
Localisation : Dans chaque bureau + 2 multiplex + 2 idées

2.2.12 DÉCORATION

Le présent lot comprend la fourniture, la livraison, la mise en œuvre et toutes sujétions nécessaires à la parfaite exécution des prestations de décoration intérieure comprenant notamment les luminaires décoratifs, papiers peints, revêtements muraux, peintures, éléments décoratifs et accessoires associés.

L'ensemble des fournitures et prestations devra être réalisé conformément :

- Aux normes françaises (NF) en vigueur à la date du marché ;
- Aux réglementations applicables en matière de sécurité, de réaction au feu, d'accessibilité et de sécurité électrique ;
- Aux Documents Techniques Unifiés (DTU), règles professionnelles, avis techniques et recommandations des fabricants ;
- Aux règles de l'art et aux prescriptions des fabricants pour la préparation des supports, la mise en œuvre et les conditions d'utilisation des produits.

Les luminaires devront être conformes aux exigences réglementaires et disposer du marquage CE ainsi que des certifications ou labels de conformité applicables. Les équipements électriques devront être compatibles avec les installations existantes et répondre aux exigences de sécurité de la norme électrique en vigueur.

Les peintures, revêtements muraux et papiers peints devront présenter des caractéristiques adaptées aux locaux concernés, notamment en matière de durabilité, de résistance au nettoyage, d'entretien et de comportement au feu lorsque celui-ci est requis par la réglementation.

Dans le cadre de la démarche de responsabilité sociétale et environnementale (RSE) du projet, il sera privilégié :

- Des peintures, colles et revêtements à faibles émissions de composés organiques volatils (COV), présentant un étiquetage sanitaire A+ ou équivalent ;
- Des matériaux disposant de déclarations environnementales ou de certifications reconnues ;
- Des papiers peints et revêtements issus de matériaux recyclés, recyclables ou provenant de ressources gérées durablement ;
- Des luminaires à haute efficacité énergétique équipés de sources lumineuses à technologie LED à faible consommation et à longue durée de vie ;
- Des équipements favorisant la réparabilité, le remplacement des composants et la disponibilité des pièces détachées ;

- Des produits fabriqués selon des démarches environnementales reconnues et limitant leur empreinte carbone ;
- La limitation des déchets de chantier, le tri sélectif et la valorisation des emballages et produits déposés conformément à la réglementation en vigueur.

Les fiches techniques, certificats de conformité, notices d'entretien, garanties, ainsi que les éventuels labels et certifications environnementales seront remis dans le cadre des Dossiers des Ouvrages Exécutés (DOE) en versions papier et numérique.

Localisation : Plaza, convivialité, idées et grand multiplexe, suivant plans et carnet de détails d'architecte.

2.3 PEINTURE – SOLS SOUPLES - FAIENCE

2.3.1 CONSISTANCE DES TRAVAUX

Les travaux à exécuter comprennent la fourniture et mise en œuvre de tous les éléments et produits nécessaires à la bonne tenue des articles décrits ci-après et au parfait achèvement des ouvrages.

2.3.2 NORMES ET RÈGLEMENTATIONS

Les ouvrages du présent lot devront répondre aux prescriptions maximales figurant sur l'un ou l'autre des documents mentionnés ci-après, non limitativement au présent article :
D.T.U. et Normes Françaises :
Les DTU cités ci-après correspondent à des chapitres, l'Entrepreneur du présent lot devra prendre connaissance de l'ensemble des éléments constituants ce chapitre, tels que les parties et amendements.
- DTU 53.2 (NF P62-203) : Revêtement de sols PVC collés
- Norme NF EN ISO 717 (S31-032) : Évaluation de l'isolement acoustique des immeubles et des éléments de construction
- Norme NF EN 1307 (G35-041) : Revêtements de sol textiles
- Classement d'usage des moquettes
- Norme NF EN 12466 (P62-000) : Revêtements de sol résilients- Vocabulaire
- Norme NF EN ISO 10874 (P62-133) : Revêtements de sol résilients, textiles et stratifiés – Classification
- Norme NF EN 649 (62-300) : Revêtements de sol résilients - Revêtements de sol homogènes et hétérogènes à base de polychlorure de vinyle – Spécifications
- Norme NF EN 651 (P62-302) : Revêtements de sol résilients - Revêtements de sol à base de polychlorure de vinyle sur mousse
- Norme NF EN 686 (P62-501) : Revêtements de sol résilients - Spécifications pour le linoléum uni et décoratif sur sous couche en mousse
- Norme NF EN 548 (P62-504) : Revêtements de sol résilients - Spécifications pour le linoléum uni et décoratif

Règles professionnelles :
- Cahier du CSTB n° 3509 de novembre 2004 : Revêtements de sol - Notice sur le classement UPEC et classement UPEC des locaux
- Cahier du CSTB n° 3703 de mars 2012 : Revêtements de sol linoléum collés
- Cahier des Prescriptions Techniques d'exécution
- Cahier du CSTB n° 3634-V2 de novembre 2012 : Exécution des enduits de sols intérieurs pour la pose de revêtements de sol - Travaux neufs
- Cahier des prescriptions techniques

- Cahier du CSTB n° 3640-V2 de novembre 2012 : Certification CERTIFIE CSTB CERTIFIED des enduits de sol - Document de référence

Autres documents :
- N.R.A.
- C.C.S. et C.C.T.G.
- Notices de pose des fabricants

Toutes les descriptions de ces documents seront scrupuleusement observées : température de stockage et de mise en œuvre, nature et emploi de colles, préparation des supports, mise en place, nettoyage, protections, etc. Dans le cas où des dispositions contraires aux normes et règlements seraient prévues dans le présent descriptif, l'Entrepreneur devra aviser immédiatement le Maître d'œuvre, au plus tard à la remise de son offre.

2.3.3 SUPPORTS

Dalles béton surfacées, formes, chapes : Se soumettre aux indications du Cahier des Charges D.T.U. 21 et D.T.U. 26.2.
Pour la préparation des supports, ceux-ci devront être conformes :
- Aux règles de U.N.R.S.T. (Union Nationale des Revêtements de Sol Technique),
- Aux prescriptions de I.T.B.T.P.,
- Aux exigences U.P.E.C. des locaux (Les produits de lissage utilisés doivent faire l'objet d'un Avis Technique assorti d'un classement P (au sens du classement UPEC) au moins égal à celui du local à revêtir, avec un classement minimum P3 pour le ragréage).

2.3.4 PROVENANCE ET QUALITÉ DES MATÉRIAUX

Les produits employés devront toujours être d'une marque hautement réputée et soumis à l'agrément du Maître d'œuvre avant toute mise en œuvre. Le Maître d'œuvre se réserve de subordonner sa décision à une garantie effective, conjointe et solidaire du fabricant et de l'applicateur quant à la bonne tenue et à la durabilité des sols souples, le fabricant s'engageant à s'assurer de l'emploi correct de ses produits. La diversité des produits et l'évolution de leur fabrication nécessitent :
- Que l'Entrepreneur précise, si besoin est, les caractéristiques du matériau à la remise des prix.
- Que le matériau posé ait les caractéristiques techniques compatibles à celui prévu au marché (y compris la gamme de coloris) et que l'Entrepreneur soit en mesure de le justifier éventuellement par confirmation d'un représentant du fournisseur sur le chantier. Les changements de provenance de même type ne seront pas acceptés, sauf pour raison grave à débattre avec le Maître d'œuvre.

Cependant, au cas où une modification serait envisagée, l'Entrepreneur devra fournir l'Avis Technique du C.S.T.B., les procès-verbaux d'essais, les échantillons et obtenir l'accord écrit du Maître d'œuvre. Toute fraude peut justifier le refus de réception de la part du Maître d'Ouvrage et la réfection des ouvrages conformément au marché.

Aucun dénuancement sur une même surface ne sera toléré. L'Entrepreneur doit donc prévoir à cette fin une livraison par lot judicieusement adapté afin de ne pas avoir à recouvrir une surface avec des produits provenant de deux lots différents. Les colles devront être parfaitement adaptées aux supports et aux revêtements de finition. Elles devront contenir au minimum 5% de solvant dans tous types de pièces, afin de lutter contre l'humidité. L'Entrepreneur reste maître du choix de la préparation et de l'application, conformément aux spécifications imposées dans la documentation du fournisseur et contenues dans l'Avis Technique du C.S.T.B.

2.3.5 PRESCRIPTION DE MISE EN OEUVRE

L'Entrepreneur doit s'assurer, avant de commencer les travaux, de l'état d'avancement et de finition du chantier :

- Mise hors d'eau, fermeture.
- Passage des corps d'état antérieurs.
- Bouchement des trémies et réservations, raccords.
- Pose et scellement des fourreaux de canalisations.
- Accès du chantier.
- Nettoyage des locaux.
- Nettoyage du support devant être effectué avant son intervention (gravois, mortier, plâtre, etc.).

L'Entrepreneur du présent lot devra en effectuer le balayage et le dépoussiérage.

L'Entrepreneur devra réceptionner les supports :

- Contrôler la teneur en humidité du support conformément aux DTU et A.T.
 (L'Entrepreneur devra lors de la réception du support s'assurer du taux de siccité < 5 % pour pouvoir poser son revêtement de sol).
- Contrôler la planimétrie, exiger le tracé du trait de niveau et contrôler son exactitude.

En cas de contestation, il avisera, par écrit, le Maître d'Œuvre ou fera mentionner au compte-rendu de chantier, au plus tard à la date où il devait intervenir, les motifs empêchant ou limitant son activité.

Le présent lot aura à sa charge le chauffage (appareillage et alimentation) en cas d'hygrométrie défavorable pour la pose des sols souples. (La température de pose devra être supérieure à 12°).
Il devra prévoir toutes les protections des ouvrages des autres corps d'état : cloisons métalliques, blocs-portes, aménagements menuisés, etc., dont il réglera éventuellement les frais de nettoyage, de remise en état ou de remplacement.

Il posera son revêtement ainsi que ses ouvrages accessoires suivant ses obligations minimales.
Les coupes, découpages, alignements, soudures ou coutures seront parfaitement exécutés.
Les matériaux déchirés, fissurés, épaufrés, tâchés ou présentant des défauts d'aspect ou de teinte provenant de la fabrication, seront éliminés.
Le changement de revêtement sera exécuté à mi-feuillure des portes.

Opération de contrôle : Le premier contrôle ou les contrôles défavorables à l'Entrepreneur seront à la charge de ce dernier.
Entretien : Sur simple demande du Maître d'Ouvrage, l'Entrepreneur fournira une notice d'entretien des revêtements qui mentionnera, en outre, les produits à éviter.

2.3.6 NETTOYAGE ET RÉCEPTION DES OUVRAGES

Nettoyage durant le chantier : L'entrepreneur doit réaliser, à ses frais, les balayages du chantier, avant et après exécution de ses travaux, ceci dans tous les locaux et chaque jour. Il appartient à l'Entrepreneur du présent lot d'assurer, par les moyens appropriés, la protection des surfaces revêtues. L'Entrepreneur doit également l'enlèvement de tous déchets provenant de ces travaux de nettoyage, leur tri et leur dépose dans les bennes de chantier prévues à cet effet.

Nettoyage de fin de chantier et protection : La pose du revêtement intervenant en dernier, les locaux seront fermés à clé et les clés remises à un responsable qui ne les délivreront que sur un ordre du Maître d'œuvre. L'entrepreneur devra en particulier, l'enlèvement des tâches de ragréage et de colles sur toutes les surfaces adjacentes aux revêtements : plinthes, huisseries, etc. L'Entrepreneur doit également l'enlèvement de tous déchets provenant de ces travaux de nettoyage, leur tri et leur dépose dans les bennes de chantier prévues à cet effet. Les protections

posées par l'entrepreneur du présent lot sur les sols fragiles ou facilement salissable par les autres intervenants, consisteront principalement en un cheminement et seront déposées et évacuées par l'Entrepreneur du présent lot, après la levée des réserves de tous les corps d'état dans le local considéré.

Contrôle des travaux : Les produits devront être éventuellement soumis, lors de leur livraison, à des essais, ayant pour but de vérifier : - soit, qu'ils sont identiques aux échantillons déposés - soit, qu'ils sont conformes aux spécifications imposées.

Réception des supports avant travaux : Ils feront l'objet d'une réception par le Maître d'œuvre et l'Entrepreneur adjudicataire du présent lot. Celui-ci s'assurera que les supports qui lui sont fournis sont sains, lisses, sans tâche, respectueux des tolérances de planéité et sans humidité et qu'ils lui permettent d'exécuter ses ouvrages dans les meilleures conditions. Il lui appartiendra de signaler au Maître d'œuvre tous supports défectueux qui seraient à reprendre ou à ragréer par les autres lots. A partir de cette réception, il sera pleinement responsable de la qualité de ses travaux.

2.3.7 DÉSIGNATION DES OUVRAGES DE SOL

Les sols sont existants et seront changés ponctuellement.
L'entrepreneur aura à sa charge, la fourniture et pose du revêtement PVC en dalles et de la moquette. Les différentes zones sont décrites ci-après.

2.3.8 ENDUIT DE RATTRAPAGE DE SOL

Mise en œuvre d'un enduit de ragréage au sol. Support : Dalle en béton, chape en ciment, béton lisse. Après grattage des parties non adhérentes et dépoussiérage, application en une seule pose d'un enduit de ragréage auto-lissant, classe P3, est destiné à la préparation de sols intérieurs pour la pose de revêtements de sol. Application en épaisseur continu de 3 à 10 mm associé dans tous les cas au primaire d'adhérence, dosage minimum du ragréage : 4.5 kg/m2/mm.
L'Entreprise devra inclure dans son prix unitaire, un primaire bouche-pores avec une consommation de 150 à 300 g/m². Les produits utilisés devront bénéficier d'un avis technique et avoir la mention « CSTB CERTIFIED ».
Localisation : Local informatique et local entretien.

2.3.9 REVÊTEMENT PVC DE TYPE VYNILIQUE EN LAMMES

Description : revêtement de la marque TARKETT, gamme Citizen Oak Allover GOLDEN _ En lame.
Mise en œuvre : Pose suivant préconisations du fabricant.
Les produits utilisés devront avoir un avis technique et validé par le Bureau de contrôle.
Nota : L'Entrepreneur devra la mise en œuvre du revêtement de sol, entre tableau des baies.
Localisation : Local informatique, local entretien et fontaine d'eau. Sens des lames suivant validation de l'architecte.

2.3.10 REVÊTEMENT MOQUETTE

Description : revêtement de la marque INTERFACE, gamme Broome Street, Turquoise Glass 9440005, ou équivalent. Aux choix du maître d'ouvrage.
Mise en œuvre : Pose suivant préconisations du fabricant.
Les produits utilisés devront avoir un avis technique et validé par le Bureau de contrôle.
Nota : L'Entrepreneur devra la mise en œuvre du revêtement de sol, entre tableau des baies.
Localisation : Suivant plans d'architecte.

2.3.11 PLINTHES

Mise en œuvre d'une plinthe en bois de 100 mm de hauteur, collage suivant fiche technique du produit.

Localisation : Plaza, local informatique et local entretien.

2.3.12 SEUIL CHANGEMENT REVÊTEMENT DE SOL

Profil de compensation en aluminium, pour rattrapage d'épaisseur entre moquette et sol souple, aux passages de portes. Fixation suivant prescriptions du fabricant. - fixation par scellement - longueurs suivant plans. Marque : SCHLÜTER SYSTEM ou équivalent Référence produit : RENO V ou équivalent.
Localisation : Toute pièce avec l'encontre des deux différents types de revêtement de sol, suivant plans d'architecte.

2.3.13 SEUIL JOINT DE DILATATION

Profil de compensation en aluminium. Fixation suivant prescriptions du fabricant. - fixation par scellement - longueurs suivant plans. Marque : SCHLÜTER SYSTEM ou équivalent Référence produit : RENO V ou équivalent.
Localisation : Au droit du joint de dilatation, suivant plans d'architectes.

2.3.14 DÉSIGNATION DES OUVRAGES DE PEINTURE

Les peintures sont existantes. L'entrepreneur aura à sa charge, les retouches de peinture dans tous les locaux, suivant travaux de cloisonnement et de faux-plafonds.

L'entrepreneur devra exécuter tous les travaux préparatoires tels que brossage, égrenage, ponçage, rebouchage etc. qui sont nécessaires pour obtenir des finitions convenables et en rapport avec la nature des locaux.
Toutes les opérations accessoires telles que les ponçages, rebouchages, bandes de calicot, masticages, rechampissages etc. sont implicitement comprises dans les conditions du marché.
Préparation des supports existants suivant NF P 74-201-1, article 4.
Pour les anciens fonds peints :

- brossage, époussetage
- lessivage pour repeindre
- grattage des parties mal adhérentes
- ouverture des crevasses
- impression
- rebouchage et/ou calicotage des fissures
- ponçage pour réfection de peinture sur toile de verre
- raccords d'enduit
- enduit non repassé
- évacuation des déchets

2.3.15 APPLICATIONS D'ESSAIS

L'entrepreneur effectuera toutes les applications d'essais qui seront nécessaires pour déterminer les coloris et les nuances de finition et pour mettre au point les modalités d'application correspondantes.
Ces applications seront exécutées conformément aux indications du maître d'œuvre, sur des surfaces minimales de 1 m².
L'entrepreneur doit comprendre dans ses prix l'incidence de l'emploi de couleurs fines et vives, en mélange ou pures qui seront demandées.
L'entrepreneur est tenu, en cas de doute ou d'omission dans le présent CCTP, d'avertir le Maître d'Œuvre et de demander à celui-ci, préalablement à l'exécution et suffisamment tôt, toutes les précisions complémentaires qu'il jugera nécessaires.
Le maître d'œuvre se réserve le droit de refuser tous les ouvrages qui auraient été exécutés sans accord préalable écrit de sa part.

2.3.16 PEINTURES ACRYLIQUES SUR MURS EXISTANTS ET PLATRES NEUFS SUIVANT TRAVAUX

Application de peinture acrylique satinée sur murs, comprenant :
- Préparation des supports comme définie à l'article décrit ci-avant.
- Égrenage, brossage
- Rebouchage à l'enduit repassé
- Ponçage
- 1 couche d'impression
- État de finition recherché :

Aspect : satiné
Finition : 2 couches de peinture acrylique satinée répondant à la norme NF Environnement afin de réduire les émissions de COV (Composés Organiques Volatils).

L'ensemble compris rechampissages, protections, échafaudages si nécessaires, tous détails et sujétions de mise en œuvre.
Teintes au choix du Maître d'œuvre, compris sujétions de polychromie.

2.3.17 PEINTURES SUR OUVRAGES BOIS

Application de peinture glycérophtalique sur les ouvrages bois, comprenant :
- Préparation des supports neufs
- Brossage à sec
- Impression Glycéro microporeuse ou similaire
- Rebouchage à l'enduit Glycéro
- Ponçage

Localisation : Nouvelles plinthes et l'ensemble des boiseries existantes conservées

Préparation des supports anciens
- Décapage des anciennes peintures et vernis
- Grattage, lavage, rinçage et ponçage
- Impression Glycéro microporeuse ou similaire
- Rebouchage à l'enduit Glycéro
- Ponçage

2.3.18 DÉSIGNATION DES OUVRAGES DE PAPIER PEINT PANORAMIQUE

La réalisation du présent lot consiste en la fourniture et la pose de papier peint panoramique sur mur. Le choix de papiers sera à proposer et à valider par la Maitrise d'ouvrage en fonction de l'identité du site.
Localisation : Plaza, idées et multiplexe, suivant plans d'architecte.

2.4 VITROPHANIE ET SIGNALÉTIQUE

GÉNÉRALITÉS

L'entrepreneur du présent lot est tenu de se conformer au Cahier des Prestations Spéciales (CPS) commun à tous les corps d'état. Le présent Cahier des Clauses Techniques Particulières n'est pas limitatif et comprend implicitement l'ensemble des travaux nécessaires au parfait achèvement de l'ouvrage suivant les Règles de l'Art, les Normes et la Réglementation en vigueur au moment de sa réalisation.

L'ENSEMBLE DES S ET SIGNALÉTIQUE SERA À VALIDER PAR LA MAITRISE D'OUVRAGE ET EN FONCTION DE L'IDENTITÉ DU SITE

2.4.1 VITROPHANIE SUR BUREAUX AGENTS

Nature de la prestation

Réalisation et pose d'un **décor en vitrophanie sur les vitrages des bureaux agents**, côté couloir. Le décor sera réalisé par **impression numérique sur film ultra-transparent 3M 8150** ou produit équivalent validé. La vitrophanie sera appliquée directement sur les surfaces vitrées, conformément au calepinage et aux dimensions indiqués sur le présent BAT.

Hauteur d'application

La vitrophanie est prévue sous forme d'une **frise continue de 1 900 mm de hauteur** sur les vitrages côté couloir.La frise est positionnée de manière à conserver une partie basse de vitrage transparente d'environ **300 mm**. La hauteur totale de référence du vitrage représenté au plan est donc d'environ **2 200 mm**, comprenant :

- 300 mm de vitrage transparent en partie basse ;
- 1 900 mm de hauteur de vitrophanie.

Principe graphique / taux d'encrage

Le décor est traité avec un **taux d'encrage progressif**, afin de conserver un effet de transparence sur les vitrages.

De haut en bas, le principe indiqué au BAT est le suivant :

- **0 % d'encrage** sur les premiers 450 mm ;
- **dégradé progressif de 0 % à 50 %** sur une hauteur de 450 mm ;
- **50 % d'encrage constant** sur une hauteur de 1 000 mm ;
- **dégradé progressif de 50 % à 0 %** sur les 450 mm suivants ;
- **0 % d'encrage** sur les 300 mm inférieurs du vitrage, hors zone de frise.

L'objectif est d'obtenir une vitrophanie avec une **opacité variable et progressive**, tout en conservant la transparence du vitrage.

Préconisations de pose

La prestation comprend :

- la fourniture du film de vitrophanie ;
- l'impression numérique du décor ;
- la découpe et le façonnage suivant le calepinage ;
- la préparation des vitrages ;
- la pose du film sur les vitrages côté couloir ;
- les finitions et contrôles nécessaires après pose.

Les vitrages devront être parfaitement propres, dégraissés et exempts de poussières avant application. Les joints, profils, montants et autres éléments de menuiserie devront rester propres et ne devront pas être recouverts, sauf indication contraire du BAT.

Points de vigilance

Avant toute fabrication, l'entreprise devra impérativement **contrôler sur site les dimensions réelles de chaque vitrage**, notamment en raison des tolérances de construction et des éventuelles différences entre les dimensions théoriques du plan et les dimensions exécutées. La fabrication ne devra être lancée qu'après **validation définitive du calepinage et des dimensions relevées sur site**. Le rendu final devra respecter le principe graphique du BAT, notamment le **dégradé d'encrage de 0 % à 60 %, le maintien de la transparence et la hauteur de frise de 1 900 mm**.

Localisation : L'ensemble des bureaux agents en cloisons amovibles vitrées, suivant plans d'architecte.

2.4.2 VITROPHANIE SUR SALLE DE REUNION

Nature de la prestation

Réalisation et pose d'un **décor en vitrophanie sur les vitrages des bureaux agents**, côté couloir. Le décor sera réalisé par **impression numérique sur film ultra-transparent 3M 8150** ou produit équivalent validé. La vitrophanie sera appliquée directement sur les surfaces vitrées, conformément au calepinage et aux dimensions indiqués sur le présent BAT.

Hauteur d'application

La vitrophanie est prévue sous forme d'une **frise continue de 1 900 mm de hauteur** sur les vitrages côté couloir.La frise est positionnée de manière à conserver une partie basse de vitrage transparente d'environ **300 mm**. La hauteur totale de référence du vitrage représenté au plan est donc d'environ **2 200 mm**, comprenant :

- 300 mm de vitrage transparent en partie basse ;
- 1 900 mm de hauteur de vitrophanie.

Principe graphique / taux d'encrage

Le décor est traité avec un **taux d'encrage progressif**, afin de conserver un effet de transparence sur les vitrages.

De haut en bas, le principe indiqué au BAT est le suivant :

- **0 % d'encrage** sur les premiers 450 mm ;
- **dégradé progressif de 0 % à 60 %** sur une hauteur de 450 mm ;
- **60 % d'encrage constant** sur une hauteur de 1 000 mm ;
- **dégradé progressif de 60 % à 0 %** sur les 450 mm suivants ;
- **0 % d'encrage** sur les 300 mm inférieurs du vitrage, hors zone de frise.

L'objectif est d'obtenir une vitrophanie avec une **opacité variable et progressive**, tout en conservant la transparence du vitrage.

Préconisations de pose

La prestation comprend :

- la fourniture du film de vitrophanie ;
- l'impression numérique du décor ;

- la découpe et le façonnage suivant le calepinage ;
- la préparation des vitrages ;
- la pose du film sur les vitrages côté couloir ;
- les finitions et contrôles nécessaires après pose.

Les vitrages devront être parfaitement propres, dégraissés et exempts de poussières avant application. Les joints, profils, montants et autres éléments de menuiserie devront rester propres et ne devront pas être recouverts, sauf indication contraire du BAT.

Points de vigilance

Avant toute fabrication, l'entreprise devra impérativement **contrôler sur site les dimensions réelles de chaque vitrage**, notamment en raison des tolérances de construction et des éventuelles différences entre les dimensions théoriques du plan et les dimensions exécutées. La fabrication ne devra être lancée qu'après **validation définitive du calepinage et des dimensions relevées sur site**. Le rendu final devra respecter le principe graphique du BAT, notamment le **dégradé d'encrage de 0 % à 60 %, le maintien de la transparence et la hauteur de frise de 1 900 mm**.

Localisation : Entre les deux salles de réunion (multiplexe et idées) et entre Plaza et Forum.

2.4.3 SIGNALÉTIQUE PLAQUE DE PORTE

La réalisation du présent lot consiste en la fourniture et la pose de la plaque de signalétique pour les différents bureaux. Plaque de porte modulable aluminium anodisé. Fixation sur les cloisons vitrées, par double face transparent. La pose des plaques de porte s'effectuera après l'installation de la vitrophanie.
Localisation : L'ensemble des bureaux agents en cloisons amovibles vitrées, sanitaires et locaux techniques, suivant plans d'architecte.

2.4.4 SIGNALÉTIQUE NOMS DE SALLES

La réalisation du présent lot consiste en la fourniture et la pose de la signalétique pour les noms de salles. Décor en adhésif teinté dans la masse, découpé à la forme. Marque 3M, gamme SC-100 Noir finition mate où équivalent. Application sur porte.
Localisation : L'ensemble des portes.

2.4.5 SIGNALÉTIQUE DRAPEAUX

La réalisation du présent lot consiste en la fourniture et la pose de la signalétique par drapeaux métalliques. Drapeau en aluminium ép. 10 mm laqué RAL avec découpe laser des pictos. Fixation mécanique pour pose mural.
Localisation : L'ensemble des locaux.

2.4.6 SIGNALÉTIQUE PLANS SUR GRILLE

La réalisation du présent lot consiste en la fourniture et la pose de plans sur grille. Signalétique composée d'un fond en grillage laqué blanc 600x940 mm et une carte en PMMA avec impression 540 x 570 mm.
Localisation : Dans la circulation et les grands espaces communs, suivant plans d'architectes.

2.4.7 SIGNALÉTIQUE CARTELS

La réalisation du présent lot consiste en la fourniture et la pose de la signalétique cartels. Plaque en PMMA ép. 5 mm blanc mat opaque avec décor en impression directe. Fixation par double face sur support propre et lisse.
Localisation : L'ensemble des portes.

2.4.8 SIGNALÉTIQUE TEXTE SUR GRILLE

La réalisation du présent lot consiste en la fourniture et la pose de la signalétique par texte sur grille. Réalisation murale composée de : fond en grillage laqué blanc, texte en dibond blanc. Fixation murale avec écarteurs de 50 mm.
Localisation : Pièces communes, suivant plans d'architecte.

2.4.9 SIGNALÉTIQUE LETTRAGE

La réalisation du présent lot consiste en la fourniture et la pose de la signalétique par lettrage. Lettres en dibond blanc épaisseur 6 mm. Fixation par double face sur structure métallique.
Localisation : Pièces communes, suivant plans d'architecte.

2.4.10 FILMS MICROPERFOFÉS

La réalisation du présent lot consiste en la fourniture et la pose de film microperforés sur les menuiseries extérieures. Filme dégressif type :

- Laize 1,52 cm : INT 140
- Laize 2,10 cm : INT 139

Localisation : Les menuiseries extérieures donnant sur la toiture terrasse du R+1, côté jardin.

2.5 PLOMBERIE

Les travaux seront exécutés conformément aux lois, décrets, arrêtés, normes NF, normes européennes harmonisées, DTU, règles professionnelles et prescriptions des concessionnaires en vigueur à la date de remise des offres ou d'exécution des travaux. Les installations électriques seront conformes aux dispositions de la NF C 15-100 et de la NF C 14-100 dans leurs versions en vigueur. Les installations numériques, thermiques et de sécurité seront réalisées conformément à la réglementation applicable, notamment la RE 2020 et aux prescriptions des gestionnaires de réseaux concernés.

Les travaux à exécuter comprennent la mise en place et le raccordement des fontaines d'eau ainsi que de la machine à café
Localisation : PLAZA et circulation, suivant plans d'architecte.

3 CHAPITRE 3 : LOT N°02 - ÉLECTRICITÉ – COURANT FORT – COURANT FAIBLE

Les travaux seront exécutés conformément aux lois, décrets, arrêtés, normes NF, normes européennes harmonisées, DTU, règles professionnelles et prescriptions des concessionnaires en vigueur à la date de remise des offres ou d'exécution des travaux. Les installations électriques seront conformes aux dispositions de la NF C 15-100 et de la NF C 14-100 dans leurs versions en vigueur. Les installations numériques, thermiques et de sécurité seront réalisées conformément à la réglementation applicable, notamment la RE 2020 et aux prescriptions des gestionnaires de réseaux concernés.

Les entreprises devront respecter les chartes et documents transmis par la maitrise d'ouvrage, dans le cadre précis des travaux :

« Câblage VDI des locaux de France Travail », cahier des charges – Dossier référence :
N° *DSI/CABVDI* Version 3.10

« Étude Wifi théorique de densification », Survey - établi par AXIANS dans le cadre précis du site GX006349 – DGA TECH ARRAS.

« Organisation Baie FT 20251117 »

L'ensemble des matériels et des équipements demandés sont intégrés au forfait.

3.1 DÉSIGNATION DES TRAVAUX D'ÉLECTRICITÉ

3.1.1 COURANT FORT

Les installations sont existantes. Les tableaux (deux) sont existants. L'entrepreneur aura à sa charge la mise aux normes éventuelle.
Les systèmes d'allumages existants sont uniformes, il conviendra, pour le présent entrepreneur, de scinder le système d'allumage afin de permettre l'indépendance de chaque bureau et local du plateau. Chaque bureau bénéficiera également d'un contrôle de variation d'intensité lumineuse. La luminosité devra respecter la norme en vigueur et être à minima de 450 Lux. Il est préconisé d'avoir au moins 2 points lumineux dans chaque local et installés de façon à disposer d'un point lumineux à l'avant des baies et d'un point lumineux à l'arrière des baies.

A charge du présent lot :
- Adaptation complète du réseau existant du plateau, suivant le plan transmis.
- Fourniture, passage et raccordement des câbles supplémentaires depuis le tableau existant, alimentation reprise sur NS100 existant.
- Fourniture et pose de prises de courant supplémentaires suivant plan
- Fourniture et pose des caches blancs pour les prises secourues actuelles
- Alimentation électrique suivant plan et appareillage à installer

Chaque poste de travail comprend 5 prises électriques suivant plan et Référentiel joint.
- Les goulottes en plinthes sont existantes et alimenterons certains postes de travail.
- Fourniture et pose d'une colonne d'alimentation électrique au droit des certains des postes de travail. Marque ENSTO gamme AXXE-DC ou équivalent.
- Fourniture et pose des caches prise blanc pour l'ensemble des prises détrompées existantes.
- Fourniture et pose du câblage électrique en plenum, les points d'origine sont les TGBT existants.

Les composants devront être garantis par le constructeur pendant une durée d'au moins 20 ans à compter de la date de réception de l'installation réalisée.

Localisation : Chaque groupe de poste de travail, suivant plans d'architecte

Multiplexe (19p) :
- 20 prises électriques (réparties dans la pièce)

Idées (19p) :
- 20 prises électriques (réparties dans la pièce)

Plaza :
- 10 prises électriques (réparties dans la pièce)
- 6 prises électriques proximité meuble cuisine

Forum / convivialité :
- 10 prises électriques (réparties dans la pièce)

Circulation :
- 12 prises électriques pour alimenter les copieurs, la fontaine d'eau et multi-usage

Il est impératif de suivre les précisions pour le positionnement et la distance de séparation minimale entre un système de câblage et une installation de courant fort présentes dans le référentiel transmis :
« Câblage VDI des locaux de France Travail », cahier des charges – Dossier référence :
N° *DSI/CABVDI* Version 3.10

3.1.2 COURANTS FAIBLES

Le site ne comprend aucun câblage informatique actuellement.
L'entrepreneur aura à sa charge, la mise en place de l'ensemble du câblage et du système informatique sur le plateau dans le plenum, faux plafonds existants.

- Fourniture et pose, raccordement d'un coffret de distribution et d'une baie VDI.
Localisation du local VDI sur plan.

Fourniture et pose de câblage courant faible selon spécification du Maître d'Ouvrage et les documents Référentiels transmis :
« Câblage VDI des locaux de France Travail », cahier des charges – Dossier référence :
N° *DSI/CABVDI* Version 3.10

« Étude théorique de densification », cahier des charges établi par AXIANS – Site GX006349 – DGA TECH ARRAS.

« Organisation Baie FT 20251117 »

Et selon implantation sur plan.
Chaque poste de travail comprend 1 RJ45 ainsi que les autres équipements électriques.
Localisation : Suivant plans d'architecte.

3.1.3 BORNES WIFI

L'étude « Survey » a été réalisée par AXIANS. Ceci permet la définition de la quantité et du positionnement des bornes wifi. L'entrepreneur aura à sa charge le passage des câbles en attente de l'installation des équipements.

3.1.4 ÉCLAIRAGE

Les luminaires sont existants sur site. L'entrepreneur aura à sa charge de vérifier les niveaux d'éclairements dans chaque local créé et de mettre aux normes si nécessaire.

Les niveaux d'éclairement mesurés à 0,45 m du sol après 500 heures de fonctionnement seront comme suit : 450 Lux**.**

Implantation suivant plan et localisation existante à repérer sur site.
Il existe plusieurs zones d'allumage :

- Zones bureaux, allumage par détection + allumage va-et-vient depuis chaque entrée
- Zones bureau SI plateforme, allumage par détection + allumage va-et-vient depuis chaque entrée
- Zone circulation, allumage par détection
- Zones grands espaces communs détente (Convivialité et plaza), allumage par détection + allumage va-et-vient depuis chaque entrée
- Zones grands espaces communs de travail (Idées et grand multiplexe), allumage par détection + allumage va-et-vient depuis chaque entrée
- Zones techniques, allumage par détection + allumage va-et-vient depuis chaque entrée

L'entrepreneur aura à sa charge la modification du système d'allumage pour permettre un allumage individuel et la modification intégrera également un réglage sur la variation de luminosité.

L'entrepreneur aura à sa charge la fourniture et pose de boutons poussoir pour chaque local.

Localisation : Suivant plan électricité présent dans le carnet de détails.

3.1.5 COLONNES DE DISTRIBUTION DU COURANT FORT

Fourniture et pose de colonnes de distribution du courant fort en aluminium, anodisé naturel avec couvercles en PVC blac, Marque ENSTO gamme AXXE-DC ou équivalent. Colonnes toute hauteur de la pièce (2,65m). Les colonnes permettent ont une distribution du courant fort en vertical avec une alimentation depuis le plafond.

Localisation : Espaces bureaux, suivant plans d'architecte

3.1.6 APPAREILLAGE

Fourniture et pose de l'ensemble des appareillages suivant plan.
Par bureau : 5 PC, 1 RJ45

Localisation : Suivant plans d'architecte

3.1.7 CÂBLAGE EN ATTENTE POUR ÉQUIPEMENTS FUTURS

Le titulaire du présent lot aura à sa charge la fourniture, la pose et le raccordement de l'ensemble des câblages nécessaires à l'alimentation et au raccordement des équipements prévus dans le cadre du projet.

Les équipements concernés seront installés ultérieurement par un autre prestataire. À ce titre, le titulaire devra réaliser toutes les attentes nécessaires conformément aux plans et aux prescriptions techniques du projet.

L'ensemble des câbles laissés en attente devra faire l'objet d'un repérage permanent et normalisé. Chaque câble sera identifié au moyen d'une pastille, étiquette ou bague de repérage durable, clairement visible, parfaitement lisible et résistante aux conditions du chantier.

Le repérage devra permettre d'identifier sans ambiguïté la destination, la fonction et, le cas échéant, le local ou l'équipement associé à chaque attente. Les références utilisées devront être cohérentes avec les plans de récolement et les schémas électriques remis en fin de chantier.

Aucune attente ne pourra être laissée sans identification. Le titulaire sera responsable de la conformité et de la lisibilité de l'ensemble du repérage jusqu'à la réception des travaux.

Localisation : Suivant plans d'architecte (multiplexe, salle de réunions).

3.1.8 ESPACE PLAZA

Fourniture, pose et raccordement de l'ensemble des prises en crédence et standard dans le cadre de la pose des meubles de cuisine.
Les attentes sont à la charge du présent lot.
Localisation : Suivant plans d'architecte en plinthes et/ou en crédence.

3.1.9 FIBRE

Le local informatique sera raccordé à la fibre. Prestation en dehors des prestations du présent entrepreneur.
L'entrepreneur aura à sa charge de

- Mettre à disposition un fourreau aiguillé de type IRL 3321 ou de type ICTA 3422.
- Poser un fourreau aiguillé ICTA diam.40 entre la gaine technique au RDC et la future baie informatique
- La prestation comprend la dépose soignée et repose des faux-plafonds existants si besoin

3.1.10 GÂCHE ÉLECTRIQUE

Fourniture, pose et raccordement de gâches électrique sur les blocs portes.
Localisation : Local informatique, local entretien et local stockage, suivant plans d'architecte.

3.1.11 ONDULEUR

La fourniture, la pose, le raccordement, la mise en service et les essais de l'ensemble des équipements constituant l'installation d'alimentation secourue par onduleur.

Le titulaire veillera à assurer la compatibilité de l'onduleur avec les équipements alimentés et fournira l'ensemble de la documentation technique ainsi que les notices d'exploitation et de maintenance.

3.1.12 CONTRÔLE ET RECETTE

La recette est l'opération qui permet de garantir au maître d'œuvre que l'installation est conforme :

- au présent C.C.T.P.
- aux performances attendues.
- aux normes en vigueur.
- au guide d'installation du constructeur pour l'obtention de la garantie.
- aux règles de l'art.

La recette comporte deux niveaux de contrôle :
• un contrôle de qualité général par rapport au cahier des charges.
• un contrôle par équipement de mesure

L'ensemble des tests est à la charge du titulaire. Il est demandé au titulaire de prévoir cette recette et de la réaliser ou de la faire réaliser. Le maître d'œuvre devra être averti des opérations de vérification et de test de façon qu'elles puissent se dérouler en présence de son représentant. Le document de recette devra comporter tous les éléments nécessaires à la gestion du câblage (localisation, identification des locaux techniques, chemins de câble, des liaisons et des prises) ainsi que le résultat des tests effectués (contrôles visuels, contrôles électriques statiques et dynamiques).

Les fiches de mesures seront toutes remises au maître d'œuvre. Elles seront rédigées en langue française et fournis en deux formats numériques (au format PDF et au format brut issue du testeur avec le logiciel permettant de visionner les recettes du testeur). Les résultats des tests devront être transmis au Maître d'œuvre au minimum 5 jours ouvrés avant la date de réception de l'installation.

Il est impératif de suivre le format de la fiche de recette présente dans le Référentiel transmis :
« Câblage VDI des locaux de France Travail », cahier des charges – Dossier référence :
N° *DSI/CABVDI* Version 3.10

4 CHAPITRE 4 : MOBILIER

4.1 GÉNÉRALITÉS

Les prestations relatives au mobilier, ci-présentes à titre informatif, seront réalisés dans le cadre d'un marché distinct et ne sont pas incluses dans le périmètre du présent appel d'offre.

L'entrepreneur du présent lot est tenu de se conformer au Cahier des Prestations Spéciales (CPS) commun à tous les corps d'état. Le présent Cahier des Clauses Techniques Particulières n'est pas limitatif et comprend implicitement l'ensemble des travaux nécessaires au parfait achèvement de l'ouvrage suivant les Règles de l'Art, les Normes et la Réglementation en vigueur au moment de sa réalisation.

4.2 CONSISTANCE DES PRESTATIONS

La réalisation du présent lot consiste en la fourniture et la pose des meubles de cuisine suivant le carnet de détails (Phase PRO).
Le lot comprend la fourniture et la pose de :

- Meuble de cuisine

Le présent lot comprend la fourniture, la livraison, la mise en place, le raccordement, les essais et la mise en service des équipements suivants :

- 1 réfrigérateur en pose libre sans compartiment congélateur ;
- 2 fours micro-ondes en pose libre, sans fonction grill ;

- 1 lave-vaisselle en pose libre.

4.3 CUISINE

Fourniture et pose du mobilier de cuisine de la marque HOWDENS ou équivalent, suivant les prescriptions du fabricant et plan d'implantation de l'architecte.

MOBILIER ET PANNEAUX MELAMINES

- Les caissons, façades et éléments de mobilier seront réalisés en panneaux de particules mélaminés haute densité, conformes à la norme européenne EN 14322.
- Épaisseur minimale : 19 mm pour les façades et 18 mm pour les caissons.
- Revêtement mélaminé présentant une résistance élevée à l'abrasion, aux rayures, aux chocs, aux taches et aux produits d'entretien courants.
- Chants en ABS d'épaisseur minimale 2 mm sur les parties visibles, collés par procédé garantissant une parfaite étanchéité et une résistance aux décollements.
- Classement d'émission de formaldéhyde E1 ou équivalent.

QUINCAILLERIE ET CHARNIERES

- Charnières métalliques de qualité professionnelle, à ouverture minimale de 110°.
- Charnières équipées d'un système de fermeture amortie intégré (type soft-close).
- Résistance certifiée pour un minimum de 80 000 cycles d'ouverture/fermeture selon les essais normalisés du fabricant.
- Réglage tridimensionnel permettant l'ajustement en hauteur, profondeur et latéralité sans démontage.
- Ferrures et fixations protégées contre la corrosion.

MAINTENANCE DES EQUIPEMENTS DE PLOMBERIE

- Implantation des équipements permettant un accès aisé aux organes de maintenance et de remplacement (siphons, robinets d'arrêt, flexibles, raccords, évacuations).
- Mise en place de robinets d'arrêt individuels facilement accessibles sans démontage du mobilier.
- Siphons démontables permettant le nettoyage et le curage sans intervention lourde.
- Réseaux et raccordements conçus pour permettre le remplacement des équipements courants sans dépose des éléments de cuisine adjacents.
- Fourniture des notices d'entretien, schémas de principe et références des pièces de rechange.

CHOIX DES COLORIS

- Les coloris définitifs des façades, plans de travail, crédences et accessoires seront soumis à validation de la Maîtrise d'Ouvrage sur présentation d'échantillons.

Le mobilier bois de cuisine devra être conçu, fabriqué et posé conformément aux normes et réglementations en vigueur, notamment :

- Respect des exigences de sécurité, de stabilité et de résistance mécanique applicables aux meubles de cuisine.
- Panneaux dérivés du bois conformes aux exigences relatives aux émissions de formaldéhyde, avec un classement minimal E1 ou équivalent en vigueur.

- Matériaux et finitions adaptés à un usage en locaux humides, présentant une résistance aux variations d'humidité, aux projections d'eau et aux produits d'entretien courants.
- Quincailleries, ferrures, coulisses et charnières prévues pour un usage intensif et adaptées aux charges d'exploitation des éléments de cuisine.
- Surfaces présentant une résistance suffisante à l'abrasion, aux rayures, aux taches et aux chocs conformément aux exigences applicables aux mobiliers de cuisine.
- Bois et produits dérivés issus de filières légalement exploitées et, de préférence, certifiés PEFC ou FSC.
- L'ensemble des matériaux utilisés devra être exempt de substances interdites par la réglementation européenne en vigueur et respecter les exigences environnementales applicables.

Les plans d'exécution, fiches techniques, procès-verbaux d'essais et certifications de conformité aux normes applicables devront être fournis dans le cadre des DOE.

Tous les percements seront réalisés par la présente entreprise, suivant les préconisations des lots concernés (électricité et plomberie).
Localisation : Espace PLAZA

Le présent lot comprend la fourniture, la livraison, la mise en place, le raccordement, les essais et la mise en service des équipements suivants :

- 1 réfrigérateur en pose libre sans compartiment congélateur ;
- 2 fours micro-ondes en pose libre, sans fonction grill ;
- 1 lave-vaisselle en pose libre.

Les équipements proposés devront être neufs, de fabrication courante, adaptés à un usage collectif ou tertiaire et conformes aux réglementations et normes françaises et européennes en vigueur. Ils devront notamment bénéficier du marquage CE et, lorsque applicable, d'une certification NF ou d'une certification équivalente attestant de leurs performances, de leur sécurité et de leur durabilité.

Les appareils devront présenter au minimum les caractéristiques suivantes :

- Conformité aux exigences de sécurité électrique applicables aux appareils électroménagers ;
- Niveau sonore compatible avec une utilisation en locaux occupés ;
- Performances énergétiques optimisées avec une classe énergétique parmi les meilleures disponibles au moment de la consultation ;
- Limitation des consommations d'eau pour le lave-vaisselle ;
- Disponibilité des pièces détachées pendant une durée minimale de 10 ans à compter de la date d'achat ou durée maximale proposée par le fabricant ;
- Notice d'utilisation et documentation technique fournies en langue française.

Dans une démarche de responsabilité sociétale et environnementale (RSE), il sera privilégié :

- Des équipements à faible consommation énergétique et hydrique ;
- Des appareils bénéficiant d'indices élevés de réparabilité et de durabilité ;
- Des équipements conçus avec des matériaux recyclables et limitant l'utilisation de substances dangereuses ;
- Des fabricants engagés dans des démarches environnementales et de réduction de l'empreinte carbone de leurs produits ;

- Des filières de reprise et de valorisation des équipements en fin de vie conformément à la réglementation DEEE en vigueur.

Les fiches techniques, certificats de conformité, notices d'entretien ainsi que les garanties devront être intégrés aux Dossiers des Ouvrages Exécutés (DOE) remis en versions papier et numérique.

L'ensemble des équipements sera de teinte argentée.

4.4 MOBILIER BOIS

Fourniture, fabrication et pose d'un meuble en bois sur mesure conformément aux plans de l'opération et aux prescriptions de la maîtrise d'œuvre.

Les ouvrages seront réalisés conformément aux règles de l'art, aux normes françaises et européennes en vigueur, notamment :

- NF DTU 36.2 « Menuiserie intérieure et agencement, bois et autres matériaux » ;
- Normes NF EN applicables aux panneaux dérivés du bois, stratifiés et quincailleries ;
- Exigences de marquage CE des matériaux et produits utilisés ;
- Réglementation incendie applicable aux établissements recevant du public (ERP), le cas échéant.

La structure sera réalisée en panneaux MDF hydrofuge, contreplaqué multiplis ou panneaux dérivés du bois présentant les caractéristiques mécaniques adaptées à l'usage prévu. Les panneaux devront être conformes aux normes NF EN applicables et présenter des émissions de formaldéhyde classées E1 ou équivalent.

Les parements visibles recevront une finition stratifiée haute pression (HPL), un placage bois naturel verni ou une finition laquée selon les prescriptions architecturales. Les chants seront protégés par bandes ABS ou bois massif assorties.

Les ferrures, coulisses, charnières et systèmes d'ouverture seront de qualité professionnelle, conformes aux normes NF EN applicables et adaptés aux sollicitations d'usage intensif.

Les ouvrages comprendront toutes sujétions de fabrication, transport, manutention, pose, réglages, fixations invisibles, protections et finitions nécessaires à une parfaite exécution.

Localisation : En partie centrale de la circulation, suivant plans d'architecte.

4.5 COMPTOIR CAFÉ

Fourniture, fabrication et pose d'un comptoir café sur mesure destiné à un usage intensif, comprenant la structure porteuse, les habillages, plans de travail, rangements et réservations techniques nécessaires au fonctionnement des équipements.

L'ensemble des travaux sera exécuté conformément au NF DTU 36.2 relatif aux ouvrages de menuiserie intérieure et d'agencement.

Le comptoir comprendra notamment :

- Un plan de travail en stratifié compact, pierre reconstituée, quartz ou matériau équivalent résistant à l'humidité, aux chocs, à l'abrasion et aux produits d'entretien ;
- Des habillages décoratifs en panneaux stratifiés ou plaqués bois ;
- Des espaces de rangement intégrés ;
- Les réservations nécessaires aux réseaux électriques, courants faibles, alimentation en eau, évacuations et équipements spécifiques ;
- Les trappes techniques et accès de maintenance.

Dans le cas d'un établissement recevant du public, les matériaux apparents devront présenter un classement de réaction au feu conforme à la réglementation en vigueur, notamment Euroclasses ou classement M selon les exigences du projet.

L'entreprise devra procéder à la prise de cotes définitive sur site avant lancement en fabrication et transmettre les plans d'exécution pour validation par la maîtrise d'œuvre.

Les tolérances dimensionnelles, niveaux, aplombs et alignements devront être conformes aux prescriptions des NF DTU applicables et aux règles professionnelles de l'agencement intérieur.

Localisation : Plaza, suivant plans d'architecte et carnet de détails.